



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 15 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socio-culturelle de la commune de Saignes, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Jean-Pierre GALEYRAND, Patrick BORNET, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs/Tarentaine), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Alain VERGNE (Beaulieu) à Pascal LORENZO (Lanobre), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac)

Secrétaire de séance : Catherine BARRIER

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 08 avril 2021

**20210415029DE**

**MOTION POUR L'UPY**

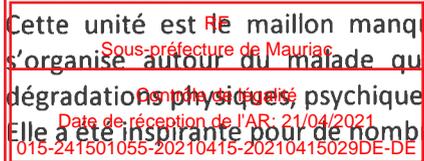
Le Conseil communautaire de Sumène-Artense s'oppose à la fermeture de l'Unité Parkinson d'Ydes.

L'Unité Parkinson d'Ydes est :

- Une unité d'hébergement temporaire ou de longue durée spécialisée dans la prise en charge de la Maladie de Parkinson innovante et ne correspondant à aucun autre modèle sanitaire ou médico-social existant en France.
- Une Unité expérimentale pendant 4 ans, qui a obtenu une autorisation d'exercice par l'ARS en Octobre 2016 sur un statut USLD
- Une structure construite spécifiquement pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson qui répond à un besoin réel dans le parcours de soins et de vie du malade parkinsonien. Elle permet dans sa dimension et dans son fonctionnement la prise en charge de malades complexes, souffrant de symptômes sévères tant sur le plan moteur que neuropsychiatrique, en perte d'autonomie, et dont le maintien à domicile n'est plus possible ou devenu difficile au prix d'un épuisement tant pour le malade que pour ses aidants et ce malgré un maillage de professionnels soignants adaptés autour de lui.
- Ce sont des séjours pour des réajustements thérapeutiques, initiation ou modification de traitements complexes, pour de la rééducation et réhabilitation globale, pour de l'accompagnement soignant spécialisé jour comme nuit, pour de l'éducation sur la maladie, pour du repos dans un cadre exceptionnel.
- Mais surtout ce sont des résidents qui ont choisi de venir, de revenir voire de rester à l'unité parkinson d'Ydes, et ce, malgré l'éloignement familial et géographique et le coût imputable au séjour (hébergement et transport inclus).

Depuis son ouverture et malgré les difficultés occasionnées par un statut USLD qui ne lui correspond pas, l'UPY a su développer et améliorer son projet de soins, en proposant une prise en charge pluridisciplinaire étoffée ainsi qu'un cadre de répit exceptionnel à ses résidents, ce qui lui a permis d'être attractive au-delà de ses frontières départementales et régionales.

Cette unité est le maillon manquant dans la chaîne des ressources médico-psycho- sociale qui s'organise autour du malade quand sa maladie devient complexe et handicapante source de dégradations physiques, psychique et cognitive. Cette unité a du sens. Elle a démontré son efficience. Elle a été inspirante pour de nombreux territoires depuis son ouverture.



Alors que la Maladie de Parkinson, 2ème Maladie Neurodégénérative après la maladie d'Alzheimer, touche 200 000 personnes aujourd'hui, et 256 000 seront touchées à l'horizon 2030,

Alors que l'Unité Parkinson d'Ydes est la seule unité médicalisée de ce type en France, Le 27 janvier 2021, la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé a informé oralement le Centre Hospitalier de Mauriac de la fermeture de l'Unité Parkinson d'Ydes.

Le Conseil communautaire refuse de laisser les autorités sanitaires fermer cette structure et le projet de parcours de soins et de vie qu'elle porte.

Nous soutenons un Projet d'accueil et de soins centré exclusivement sur les séjours temporaires sous un statut sanitaire de service de soins de suite et de réadaptation (SSR) spécialisé dans la maladie de Parkinson en cohérence avec les exigences du plan maladie neuro dégénérative (qui a tenu ses assises en 2020) et du Plan « Ma Santé 2022.

Nous souhaitons une diversification des modes d'accueil, en proposant également de l'accueil de jour, soit pour du répit spécialisé « à la journée », et/ou de consultations neurologiques délocalisées du Centre Expert Parkinson de Clermont.

Toutefois, nous nous interrogeons sur le devenir de ces personnes malades de Parkinson souffrant déjà depuis plus de 20 ans. Ni jeunes, ni grands vieillards, n'ayant pas l'âge d'être « classiquement » institutionnalisés en EHPAD, mais souffrant de symptômes si complexes ou invalidants que le maintien à domicile n'est plus possible, ayant besoin de temps dans leurs soins du quotidien, au rythme de leurs fluctuations, pour se laver, marcher au risque de chuter, manger...

Il est vrai que notre taux d'occupation a chuté depuis novembre 2020 en lien avec des mouvements sur les lits d'hébergements permanents (décès et rapprochement familiaux vers des EHPAD de proximité familiale). En 2020, malgré les difficultés inhérentes à la crise sanitaire, les séjours temporaires se sont maintenus mais en légère baisse. Devant l'incertitude du devenir de la structure, l'équipe médicale et paramédicale n'a pu, humainement parlant, s'engager auprès des familles pour proposer des séjours pour 2021, notamment en séjour dit permanent ou de longue durée.

Nous nous opposons à un repositionnement de cette activité sur des lits de SSR sur le CH de Mauriac (envisagé par l'ARS). Ce repositionnement engendrerait une perte de l'expertise neurologique du Centre Expert du CHU de Clermont-Ferrand, une fuite de l'expertise soignante des autres professionnels qui ne continueront pas tous leurs activités sur Mauriac ainsi qu'une perte d'attractivité de l'environnement.

Qu'en serait-il des moyens dédiés à cette activité dans un service mutualisé de 30 lits, fonctionnant avec un rythme et un ratio de soignants classiques, non adapté au rythme et besoin d'accompagnement dans les soins des parkinsoniens, quand il est attendu une réforme sur le statut des SSR et bien plus tard une réforme sur leur financement ?

Nous sommes dans l'incompréhension de cette décision, et recevons depuis des informations contradictoires inquiétantes.

Nous demandons la suspension de cette décision, jusqu'à ce que l'ensemble des acteurs concernés puissent être entendus par la direction générale de l'ARS AuRA et puissent débattre de l'avenir de l'UPY. Pour qu'une analyse fondée et argumentée soit enfin réalisée, par les autorités compétentes, étude d'impact, analyse médico-économique fiable, étude approfondie d'un modèle statutaire adapté... Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité vote la motion qui s'oppose à la fermeture de l'UPY.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 15 avril 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
MARC MATHIEU



Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le 21/04/2021

Affichée ou notifiée le 21/04/2021

Document certifié conforme

Le Président, Marc MATHIEU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Sous-préfecture de Mauriac

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 21/04/2021

015-241501055-20210415-20210415029DE-DE